

Association Rendez nous le silence en Trégor
Compte rendu de l'assemblée générale 29 septembre 2026 Lannion

Vingt personnes participent à l'assemblée générale de l'association Rendez nous le silence en Trégor (Rnlt) dont Sylvie Bourbigot, Anne Giroux, Gilles Loyer, Philippe le Gal Bernard Arzur membres du conseil d'administration (Ca). Deux conseillers municipaux lannionnais sont présents, messieurs Jean-Jacques Lartigue et Bertrand de Villeneuve, adjoint en charge des proximité, participation citoyenne et vie associative. Des nouveaux adhérents et nouveaux lannionnais, du quartier de Brelevenez et de Pleumeur-Bodou, rejoignent l'assemblée. Tous rapportent les pollutions sonores et de l'air subies sur le lieu de vie et de travail, du fait des aéronefs liés à l'aérodrome de Lannion. Certains se sont plaints auprès de la société de parachutisme qui nie dans un discours méprisant les survols, très bas notamment à Lannion et Pleumeur-Bodou. Un riverain pleumeurois, éprouvé, propose un rapprochement avec son voisin éleveur bio en bout de piste, dont les animaux souffrent du bruit des aéronefs.

L'ensemble des participants relate les mêmes pollutions sonores et de l'air à Perros-Guirec, Saint-Quay-Perros, Île-Grande, Trébeurden; bruits, émanations des carburants fossiles brûlés, sans pause méridienne 7 jours/7. L'absence de mesures restrictives par les gestionnaires, élus, état, usagers de l'aérodrome génère plus que de la déception notamment vers les édiles. Après les alertes à pollution de l'été caniculaire la colère gronde. Un membre du Ca interroge la vie de l'association et son projet.

Lecture des bilans (cf documents)

Rnlt ralentit en 2025; le Ca rappelle l'engagement très fort de 2024 visant uniquement l'activité parachutiste resté sans effet auprès des élus gestionnaires de l'aérodrome. Cependant le Ca maintient toute l'année 2025 d'un bon niveau d'information vers les adhérents et des sollicitations des élus et représentants de l'Etat. Le Ca détaille plusieurs interpellations vers la préfecture pour demander l'interdiction des vols d'aéronefs de l'aérodrome de Lannion du fait des alertes par Air Breizh aux pollutions de l'air sur le territoire communautaire. Des volontaires du conseil d'administration suivent les formations de France Nature Environnement (Fne) et l'Union Française contre les nuisances des aéronefs (Ufcna dont Rnlt est membre). Cet engagement permet à Rnlt l'accès et la diffusion vers les adhérents et sympathisants les informations nationales et locales sur la pression exercée par le lobbying du secteur aérien. Avec les associations environnementales Rnlt participe à la défense des droits des riverains des aérodromes et aéroports.

En perspective des élections municipales, Rnlt se mobilise dès novembre 2025 vers les candidats pour un débat public sur les problématiques de l'aérodrome de Lannion: coût, santé et écologie, sécurité, projet drones, conversion du site.

Les deux élus lannionnais rappellent la pression insuffisante sur Lannion Trégor Communauté. Ils soulignent qu'en conseil communautaire il a été pointé la venue de l'activité d'hélicoptères touristiques, sans aucune discussion pourtant obligatoire en Commission consultative de l'environnement (Cce). Rnlt précise qu'en Cce aucune recommandation n'est instruite concernant la sécurité, environnementale ou autre, des trégorrois. Concernant les survols de zones urbanisées comme la zone commerciale en bout de piste et les habitations alentours, la Direction générale de l'aviation civile (Dgac) répond assurer la sécurité des aéronefs. Celle des riverains n'est pas directement prise en compte. Le peu de vols en jets privés (2%) a été évoquée lors de cette même réunion de Cce. La santé, l'environnement, les pollutions de l'air et sonores ne sont pas des sujets. Cependant la Cce reste un outil intéressant pour l'accès aux informations de la Dgac, de l'Etat, les réglementations et quelques chiffres.

Débats

L'activité drones suscite des craintes chez les participants : ciblage du secteur en temps de conflit militaire, sécurité des habitants. Le Ca rappelle que l'activité formation drones est partie en 2025 sur le Pôle Phoenix sans véritable installation pérenne d'entreprise sur l'aérodrome démontrant l'incompatibilité des drones et autres aéronefs sur la piste. L'assemblée évoque les canaux dédiés aux drones sans aucune hauteur minimale réglementée, des zones de non survol avec des dérogations possibles, des couloirs de circulation le tout non soumis au plan d'exposition au bruit. Bernard évoque la hauteur maximale de 120m pour un drone civil.

Le Ca rapporte la démarche d'un adhérent en direction de l'association Robin des bois laquelle interpelle les représentants de l'Etat et le maire lannionnais sur l'impact des pollutions sonores sur la base de l'article R.1336-5 du Code de la Santé publique. Robin des Bois conseille à chaque personne subissant les pollutions de Septième ciel parachute de mener un recours sur le motif du Trouble Anormal de Voisinage (Tav). Un autre adhérent a proposé en 2025 la constitution d'un dossier de santé publique et de cohérence écologique en vue de la création de l'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) et la possibilité de «plainte de voisinage» concernant le parachutisme (*). Le Ca rappelle la plainte non conclusive d'une adhérente à titre individuel, avec une expertise acoustique des pollutions sonores. L'adhérente a quitté la région. Nicole rappelle l'enquête menée par l'Agence Régionale de santé (Ars). La zone LTC y figurerait comme plus touchée par les pollutions sonores que le reste de la Bretagne.

Avant les votes, les non adhérents quittent l'assemblée.

Les bilans moral et financier sont approuvés à l'unanimité. Bilan financier négatif 64,95€ avec un solde positif en caisse d'environ 1000€. La composition du conseil d'administration est Gilles, Bernard, Anne renouvelés, la venue de Françoise est approuvée à l'unanimité. Jacqueline, Sylvie, Philippe quittent le conseil d'administration. Anne a quitté le 21 juin le poste de trésorière adjointe.

Pour 2026 l'assemblée propose des actions collectives. L'idée générale est d'aller vers la fermeture de l'aérodrome. Bernard exprime son opposition. Des mobilisations sont demandées par les participants, mettant en avant les pollutions sonores, de l'environnement, la santé, la sécurité, l'ardoise économique, le tout chiffré et argumenté.

- Rnlst interpellera de nouveau les représentants de l'Etat et les élus sur l'existence ou non d'une Cce dans le cadre de l'Epic et sur le fait que la Cce 2026 ne s'est pas tenue.
L'association interrogera l'Etat et les élus sur la non consultation de la Cce lors de la venue de la nouvelle activité « hélicoptères de tourisme ». Une première réponse est parvenue le 12 septembre par Madame la sous préfète de Lannion sur la possible réunion de la Cce en janvier 2027.
- Aspect économique : Sylvie propose d'exiger des élus un réel état chiffré ligne par ligne du poids économique de la structure. L'assemblée rappelle le contexte : la création au 1er janvier 2027 d'un Epic ; sa mission est celle d'un service public d'intérêt général. Selon Sylvie un Epic n'oblige pas à des réunions ouvertes au public. Un groupe de travail devra se mobiliser pour exiger cet état.
- Une action juridique collective contre la société de parachutisme 7ème ciel est demandée. Cependant le droit d'entreprendre est opposé par l'Etat et pour l'Ufcna il est difficile de cibler une seule entreprise ; de fait Rnlst depuis 2018 n'a rien obtenu dans ce sens. Une

démarche collective est à étudier par les volontaires avec un retour au Ca. Les volontaires peuvent se rapprocher via le Ca des adhérents ayant travaillé le sujet en 2025 (Cf *)

- L'occupation des pistes est proposée. Un groupe de travail est à constituer pour y réfléchir collectivement et revenir vers le Ca.
- Rnlst se rapproche du collectif de riverains de l'aéroport de Trémuson-Saint-Brieuc lequel agit pour obtenir sa fermeture.
- Les réunions du conseil d'administration et adhérents se tiendront le mardi à 18h.

La réunion est terminée à 19h50.